

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 41 du 3 novembre 2016, 14 h 00

Site Saint-Charles – Salle des Actes – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 1^{er} décembre 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEE, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU (pouvoir), Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE, Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS, Adrien CATALAN (pouvoir), Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO, Esthèle GOURE (pouvoir), Florent GRAU (pouvoir), Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUEL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 31

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Marie-Pierre BALZING, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Sylvie DAVID, Carine DOU GOARIN, Corinne FLICKER, Julien KIRSCH, Romain LAFFONT, Lionel NICOD, Fanny OHIER, Antoine PARIS, Idoya de PONCINS, Jean-Marc PONS, Pascal RATHELOT, Thomas SCHNABEL, Didier VANDAMME.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbaux

- PV de la CFVU du 15/09/2016 (pour approbation)
- PV de la CFVU du 07/10/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Classements internationaux (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- SDOF : point d'étape des ateliers (pour information)
- EFEE : bilan de l'expression des besoins 2016/2017 (pour information)

V Vie étudiante

- Projets FSDIE (pour délibération)
- Bilan convention Unidanse (pour information)
- Bilan convention Radiolab (pour information)
- Demandes de subventions Vie étudiante (pour avis)

VI Questions diverses



Le VP Formation ouvre la séance à 14h02.

Il précise que le point d'ordre du jour dédié aux demandes de subventions Vie Etudiante ne sera pas abordé, aucun dossier n'ayant été recensé.

I PRESENTATION

Classements internationaux

Mme Dou Goarin présente à la CFVU les principaux classements internationaux d'universités, qu'il s'agisse de classements recherche ou de classements multidimensionnels (voir annexe). Rappelant l'importance croissante de ces classements, Mme Dou Goarin note que ceux-ci sont visés dans le cadre de certains appels à projets de grande envergure. On observe à cet égard que le jury international qui s'est prononcé en faveur du maintien de la labellisation IDEX d'AMU s'est montré attentif au positionnement de l'établissement dans les classements précités.

Détaillant quelques éléments méthodologiques, Mme Dou Goarin indique que les classements internationaux sont pour la plupart multicritères, et positionnent chaque établissement en s'appuyant sur un critère principal, qui est donc appliqué par défaut pour la publication des résultats. Chaque université peut néanmoins avoir connaissance de son rang sur la base de critères autres que le critère initialement défini par défaut : le positionnement peut alors différer significativement.

On note par ailleurs que des prestations commerciales de service peuvent être associées à certains classements. Ces prestations ont par exemple trait à diverses démarches promotionnelles ou publicitaires au bénéfice des établissements classés qui se seront acquittés d'une redevance correspondant à ces services.

Une discussion s'engage sur la base de cet exposé.

Est tout d'abord abordée la définition des critères pris en considération par les organismes à l'origine des classements internationaux. Mme Dou Goarin note que ces critères ont été essentiellement élaborés en résonance avec le système universitaire anglo-saxon, de sorte qu'ils s'avèrent parfois peu adaptés au cadre institutionnel français. Par exemple, il est demandé aux établissements de déclarer leur ratio entre les personnels chercheurs d'une part, et les personnels enseignants d'autre part : cette information est inopérante pour les universités françaises, dont la plupart des personnels enseignants sont aussi chercheurs, en vertu des cadres statutaires en vigueur. Il est donc primordial de mener une analyse stratégique des critères pris en compte, afin d'optimiser la déclaration des données par AMU. Cette démarche permettra une meilleure valorisation de l'établissement dans le classement.

Indépendamment des seuls critères quantitatifs, M. Alaux demande si des critères qualitatifs sont également considérés, notamment dans le cadre des classements plus spécifiquement axés sur la formation. Dans cette hypothèse, il évoque l'éventualité d'exploiter les résultats des enquêtes de satisfaction conduites au sein d'AMU à la faveur de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE). Mme Dou Goarin indique que cette proposition ne peut être suivie d'effet, dans la mesure où les organismes pilotant les classements internationaux s'appuient sur leurs propres trames d'enquêtes de notoriété et de satisfaction.

Mme Dou Goarin précise que les classements internationaux se fondent notamment sur l'analyse de bases de données de publications scientifiques. Elle insiste donc sur l'importance d'améliorer la visibilité d'AMU dans ces bases. A cet effet, il est nécessaire d'optimiser et d'harmoniser le référencement des articles au moyen de normes bibliométriques uniformes. Pour ce faire, la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) travaille actuellement à l'élaboration de fiches techniques destinées aux enseignants-chercheurs, et visant à donner à ceux-ci les clefs d'un enregistrement des publications propre à garantir la visibilité recherchée. Ces modalités de suivi des publications ont également vocation à être déclinées dans la Charte des publications d'AMU.

M. Collomp rappelle qu'AMU a récemment amélioré son rang dans le classement de Shanghai ; il regrette qu'une plus grande publicité n'ait été faite à cet égard. Mme Dou Goarin indique qu'à partir du rang 100, le classement de Shanghai positionne les établissements par tranches de classement, lesdits établissements étant présentés par ordre alphabétique à l'intérieur d'une même tranche. Une publicité élargie n'est donc réalisée que lorsqu'un établissement change de tranche ou se situe dans les cent premières places, ce qui n'a pas été le cas d'AMU, en dépit d'une progression pourtant avérée.

II PROCES-VERBAUX

1) PV de la CFVU du 15 septembre 2016

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016.

2) PV de la CFVU du 7 octobre 2016

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2016.

III ACTUALITES

1) Demandes de révisions de la nomenclature nationale d'intitulés de diplômes

Le VP Formation indique que la DGESIP a récemment soumis au CNESER neuf demandes de révisions de la nomenclature nationale d'intitulés de diplômes. Pour ce qui concerne AMU, seul l'ajout de la mention de master *Droit international et européen* semble bénéficier d'un soutien suffisamment significatif pour avoir quelque chance d'aboutir.



2) Sélection en master

Le VP Formation informe la CFVU de la récente adoption par le Sénat d'une proposition de loi impliquant, dès l'entrée en M1, l'instauration de capacités d'accueil ainsi que la mise en place d'un processus de sélection des candidats : en cas d'admission puis de validation du M1, la possibilité d'entrer en M2 serait alors ouverte de plein droit à l'étudiant. Compte tenu de ce cadre, les candidats n'ayant été admis dans aucun M1 de leur choix se verraient affectés par le Recteur dans une formation universitaire de deuxième cycle, à l'issue d'une démarche de réorientation. Par ailleurs, un décret à paraître fixera la liste des formations de master pour lesquelles l'accès en M1 sera consenti de plein droit aux lauréats d'un diplôme national supérieur de premier cycle relevant d'un domaine compatible avec le master visé : pour les formations recensées dans ce futur décret, c'est à l'entrée en M2 qu'interviendra un processus de sélection.

Le VP Formation ajoute que la DGESIP prévoit l'ouverture pour janvier 2017 d'un portail des masters, plateforme nationale dans laquelle les capacités d'accueil ainsi que les modalités d'analyse des candidatures propres à chaque formation devront avoir été renseignées. Avant d'être communiqués à la DGESIP pour alimenter ce portail, ces éléments doivent donc être préalablement validés par les instances de l'établissement, ce qui implique un vote en CFVU puis en Conseil d'Administration durant le mois de décembre 2016.

Suite à cette annonce, M. Cassuto exprime sa perplexité quant à la possibilité qu'a la tutelle de mettre en place de manière effective le portail évoqué.

Mme Bonnardel souhaiterait connaître le niveau de granularité de l'affichage de l'offre de formation en master ; il s'agit en effet de définir si le portail se contentera d'une présentation des filières par mentions, ou si les différentes spécialités ou parcours devront être développés.

Par ailleurs, Mme Bonnardel note que de multiples masters, dans leur configuration actuelle, s'appuient sur une capacité d'accueil en M2 supérieure à l'effectif du M1, afin notamment de prévoir l'accueil de stagiaires de formation continue en M2. Elle attire donc l'attention de la CFVU sur l'opportunité de conserver cette marge de souplesse dans le recrutement des candidats à l'entrée en master.

3) Festiv'AMU

Accompagné de Mme Flicker, le VP Formation dresse un bilan des manifestations qui ont ponctué l'événement *Festiv'AMU* durant le mois d'octobre 2016. Un focus est plus particulièrement réalisé sur les actions et rencontres culturelles qui ont été organisées à cette occasion.

4) Bal AMU

M. Pedotti informe la CFVU de la prochaine organisation du *Bal AMU*, le 10 novembre 2016 au théâtre de la Criée à Marseille. Cette manifestation sera ouverte exclusivement aux étudiants, sur inscription préalable. Environ un millier d'étudiants est attendu pour cet événement.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) SDOF : point d'étape des ateliers

Le VP Formation expose un point d'étape relatif aux différents ateliers du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) d'AMU (voir annexe).

Suite à cette présentation, M. Cassuto évoque plus particulièrement le cas des filières proposées en Formation Continue, notamment au niveau master. Lorsque les stagiaires de Formation Continue sont financés par des organismes dédiés ou par leurs employeurs, les montants dûs par ces financeurs sont calculés sur la base des volumes horaires des formations. Il est donc important que l'établissement quantifie le volume horaire moyen requis pour la rédaction d'un mémoire, afin que ce paramètre soit comptabilisé dans l'évaluation du coût total de la formation qui sera facturé au financeur. Actuellement, ce volume horaire n'est en effet pas pris en compte car il n'induit pas de cours présentiel et n'est pas considéré comme un temps décompté de la durée de travail du salarié dans l'entreprise. M. Paris confirme que cette question sera abordée lors de la prochaine élaboration du catalogue des filières d'AMU en Formation Continue.

Se référant à l'atelier dédié à la Maîtrise de l'Offre de Formation (MOF), M. Koubiti note que les enseignements ont dans ce cadre vocation à être classés par sections CNU. Il demande comment seront traités les enseignements susceptibles d'être rattachés à plusieurs sections. Le VP Formation indique que la saisie des modules dans APOGEE permet une affiliation à plusieurs sections CNU. Le choix de pondérer uniformément les différentes sections CNU n'a pas été retenu lorsque le nombre de sections CNU pour un même enseignement est important ; en effet, ce choix aurait conduit à une surestimation des besoins au titre de certaines sections CNU, pouvant ainsi induire des extrapolations ultérieures potentiellement sources d'erreur.

Abordant le Comité de Suivi APC (Approche par Programmes et par Compétences), M. Koubiti observe que celui-ci comporte notamment un représentant par composante, désigné par ladite composante. M. Koubiti se montre



particulièrement attentif à l'objectivité, à la neutralité et à la représentativité des personnalités qui seront investies de cette fonction par leur UFR de rattachement.

Le VP Formation précise que les premiers travaux du Comité de Suivi APC n'ont mobilisé que les composantes volontaires ; ces premiers échanges ont eu lieu dans un climat de sérénité témoignant de l'honnêteté intellectuelle des divers acteurs. Au-delà de cette phase d'amorce, le souci d'objectivité et de neutralité sera au cœur des préoccupations de l'établissement pour l'ensemble de la réflexion à venir, et tout particulièrement lorsque la construction des maquettes pédagogiques sera discutée. Dans le sens de ce propos, M. Paris rappelle que les membres du Comité de Suivi APC n'ont en tout état de cause nullement vocation à évaluer les formations d'une quelconque manière.

M. Carette observe que des travaux sont actuellement en cours relativement aux formations en apprentissage : il insiste sur l'opportunité d'intégrer ceux-ci à la réflexion menée dans le cadre du SDOF.

M. Collomp évoque l'atelier dédié à la FOAD (Formation Ouverte A Distance). Il souligne la nécessité de statuer relativement à l'inscription des étudiants résidant à l'étranger, et souhaitant suivre une formation d'AMU en FOAD. Dans un tel cas de figure, le candidat, même s'il suit la formation à distance, sera tout de même appelé à passer des examens sur le territoire français. Or, rien ne garantit, au moment de l'inscription administrative, que le candidat aura effectivement un visa d'entrée en France l'autorisant à venir présenter les épreuves de son diplôme. M. Egéa signale que pour les étudiants résidant à l'étranger et n'ayant pu obtenir de visa, les examens peuvent être délocalisés dans les ambassades et consulats. M. Collomp estime que ce dispositif, s'il est certes mis en œuvre, mobilise cependant fortement les antennes consulaires : une multiplication d'épreuves délocalisées ne pourra vraisemblablement pas être absorbée dans ces conditions. Il importe donc de mieux encadrer cette situation.

Appuyé par la CFVU, le VP Formation conclut ces discussions en remerciant tout particulièrement M. Paris pour son implication majeure dans l'ensemble des travaux relatifs au SDOF.

2) EFEE : bilan de l'expression des besoins 2016/2017

Mme David présente le bilan de l'expression des besoins des composantes pour 2016/2017 en matière d'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (EFEE) (voir annexe).

Le VP Formation note à cet égard que l'UFR ALLSH n'apparaît pas, tandis que la FDSP n'a exprimé de besoins que pour un nombre réduit de formations.

Pour ce qui est de la FDSP, Mme David indique que la composante souhaite recentrer son évaluation des formations et des enseignements sur le niveau licence. Or, la feuille de route de l'EFEE pour 2016/2017 privilégie les actions sur les formations de master, ce qui explique que la FDSP n'apparaisse que sur un nombre restreint de filières pour cette année universitaire.

Plus largement, Mme David précise que le dispositif d'EFEE a été fortement investi par les composantes depuis 2012. Il est donc possible que certaines UFR manifestent un besoin légitime de recul par rapport à ces premières années de mise en œuvre, ce qui pourrait expliquer le fait que certaines structures semblent moins présentes dans la planification de la campagne 2016/2017. Afin de mieux cerner les facteurs qui agissent sur l'appropriation du dispositif d'EFEE, l'OVE prévoit de rencontrer les composantes qui, à la lumière des éléments de ce bilan de l'expression des besoins, peuvent sembler en retrait dans le cadre de cette programmation 2016/2017. Si nécessaire, un accompagnement plus étroit par l'OVE pourra être envisagé.

Dans la perspective de la prochaine accréditation de l'établissement, Mme David insiste sur l'opportunité de planifier les actions en matière d'EFEE sur des échéances pluriannuelles tenant compte des temps forts qui ponctueront l'exécution du futur contrat liant AMU à l'État.

M. Collomp rappelle que de nombreuses options de l'UFR ALLSH ne sont rattachées à aucun diplôme et échappent à ce titre à l'EFEE : il estime pertinent de suggérer à la composante de soumettre ces enseignements à une évaluation par les étudiants.

V VIE ETUDIANTE

1) Projets FSDIE

M. Pedotti présente les conclusions de la commission FSDIE projets du 26 octobre 2016 (voir annexe).

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements de la commission FSDIE pour projets étudiants du 26 octobre 2016 (voir annexe).



2) Bilan convention Unidanse

M. Schnabel présente le bilan de la convention Unidanse (voir annexe).

Le VP Formation s'interroge quant au fait que les ateliers organisés dans ce cadre soient plus fréquentés par les étudiants lors des semestres impairs que lors des semestres pairs : M. Schnabel indique que cette situation ne résulte pas d'un arbitrage délibéré, mais d'une tendance spontanée. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les étudiants effectuent la plupart du temps leurs stages au second semestre, et sont donc moins présents au sein de l'établissement au cours de cette période.

M. Pasquinelli demande si la participation aux ateliers du ballet Preljocaj est susceptible de donner lieu à bonification semestrielle pour les étudiants. Mme Flicker indique que ce n'est actuellement pas le cas. En effet, sont seules éligibles à la bonification semestrielle les activités proposées aux étudiants à titre gratuit. Les ateliers ici évoqués sont soutenus par une enveloppe issue du FSDIE, ce qui implique que les étudiants contribuent indirectement à leur financement. D'autre part, la participation à ces ateliers suppose l'achat préalable d'une Carte Culture. L'accès à ces activités est donc proposé à titre onéreux, ce qui, dans la configuration actuelle, exclut toute bonification semestrielle associée.

Plus largement, Mme Flicker précise que les actions déployées par l'Orchestre Symphonique d'AMU, le Panama Théâtre ou encore le Théâtre Vitez sont supportées par l'établissement au travers du budget de la Mission Culture, et ne reçoivent aucun crédit du FSDIE, ce qui permet une prise en compte au titre de la bonification. Une réflexion pourrait être engagée sur l'opportunité d'ouvrir à la bonification sous certaines conditions les activités subventionnées par le FSDIE.

En réponse à la question de Mme Bonnardel, M. Schnabel indique qu'aucun niveau précis n'est préalablement requis pour les usagers qui souhaitent participer aux ateliers du ballet Preljocaj : ce choix a été opéré précisément dans le but d'y associer des étudiants de niveaux très hétérogènes.

M. Rathelot appelle de ses vœux une meilleure communication auprès des étudiants au sujet des interventions du GUID (Groupe Urbain d'Intervention Dansée). Afin de mobiliser davantage les usagers des campus autour de cette manifestation, il suggère que l'information soit relayée par les équipes décanales.

Mme Flicker, Mme Delorge et M. Schnabel précisent qu'un affichage est déjà réalisé sur la page web de l'établissement ; la Newsletter étudiante permet également une large diffusion de l'information auprès des usagers. Il est toutefois envisageable d'affiner cette communication en ayant recours aux sites web des composantes. Afin d'atteindre davantage de personnels d'AMU, un relais par le SCASC paraît par ailleurs intéressant.

M. Schnabel estime qu'en tout état de cause, la multiplicité des sites d'AMU empêche la banalisation d'un créneau horaire unique dédié aux interventions du GUID, seul mode opératoire qui pourrait donner à l'événement un caractère pleinement fédérateur.

3) Bilan convention Radiolab

Mme Ohier et M. Kirsch exposent à la CFVU le bilan de la convention Radiolab (voir annexe).

M. Kirsch insiste sur le fait que les initiatives menées dans ce cadre, dans la mesure où elles s'apparentent à l'animation d'un média, visent par essence un décloisonnement et une ouverture des partenariats à des participants et publics issus de contextes diversifiés. C'est pourquoi les projets déployés dans le cadre de Radiolab ne mobilisent pas les seuls étudiants d'AMU, mais également les usagers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du secteur géographique (notamment IEP, Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille).

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 17h03.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

